

Le projet présente s'élève à 19.592,00 frs.

Le Conseil Municipal approuve le projet dans tous ses détails,

Autorise et donne pouvoir au Maire de signer le Marché de gré à gré

Concile les travaux à la Compagnie Générale des Goudrons et Bitumes
avec l'application des prix et du résultat obtenu à l'adjudication du 11 mai
1963, commune et Montrevel pour des travaux identiques.

Le rabais obtenu était de 4%. Le montant du marché est alors
de 18.904,80 frs.

La C. & P. R. 13. qui a obtenu satisfaction dans la commune
pour d'autres travaux, a accepté ces conditions, par soumission le 16 mai 1964
Le financement des travaux sera assuré par l'emprunt approuvé le 29-10-63
Demande à Monsieur le Maire de bien vouloir approuver le dit projet.

Décret

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe, comme suit, les subventions versées par la commune, aux
divers organismes, pour l'année 1964.

Société Poissons des écluses 700,00

Société de Chasse intitulée "la Diane de Beauregard" 120,00

" " intitulée "la St Hubert de Meymac" 120,00

L'Association des Maires du Canton de Bourg-d'Oisans 250,00

L'Institut Pasteur à Lyon 10,00

Centre Oxygénium Rés. Berard à Lyon 20,00

St^e de secours Mutual des Agents des Eaux 5,00

" " " St^e Porte-ét-Chaussés 5,00

1030,00

Réunions du 2 mai 1964

20 h 30 sous la Présidence de M^e Belley. Haine

Présents : Charnay M., Bertrand M., Bénistant N., Delaye

Guerbaud J., Matras, Mottet G. et Charnay M.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du programme 1964
relatif à l'aménagement des chemins ruraux, tel qu'il avait été prévu
par la commission des travaux.

Le détail estimatif établi par Monsieur l'Ingénieur des T.P.E. comprend
la transformation de chaumières en gravier, en chaussées revêtues, sur une
longueur de 6.800 mètres environ.

Le montant total de la dépense s'élève à 80.500,00 frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le devis estimatif établi par M. l'Ingénieur, demande que les travaux
soient entrepris sans délai et sollicite une subvention pour la financement
des travaux -

Séance du 4 juillet 1964

Pour mil neuf cent soixante quatre, et le quatre juillet 2014
 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle ordinaires des séances, sous la Présidence de M. Belfay Raoul.
 Étaient présents: Beurtaut N., Beurtaut M., Mottet M.,
 Chauzy, Deloige, Guibaud, Matras et Mottet J.
 Le Conseil Municipal:

Compte de gestion exercice 1963

Ceux-ci fait approuver les budgets principaux et supplémentaires de l'exercice 63
 le détail des décaisses effectuées et celui des mandats délivrés, les boursiers
 d'titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le
 Recouvreur. Ceux-ci avoir entendu et approuvé le compte administratif de 1963.

Considérant que les opérations paraissent régulières, délibère :

1^e. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1963 au
 31 décembre 1963. Y compris celles relatives à la «journée complémentaire»,
 figure comme suit le total des soldes figurant au compte à la clôture.

Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
Débiteurs	Crediteurs	Débit	Credit	Soldes	Crediteurs
Classe 1 - 2	2157134, 24	2149269, 46	98601, 33	56978, 01	49.488, 15
Classe 4	6817, 36	29.627, 11	50944, 60	41274, 22	13.139, 37
Classe 5	77255, 38		181968, 61	204150, 37	55073, 62
II - 6. 7. 8		62310, 47	83481, 17	112.548, 11	91482, 41
Total	2241.206, 98	2241.206, 98	414945, 71	414945, 71	91482, 41

2^e. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1963, arrête comme suit
 les résultats totaux des différentes sections budgétaires années :

Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
Déficit	excédent	mandat envoi	titres envoi	Déficit	excédent
Section Ordinaire	-	62310, 47	83.481, 17	112543, 11	91.482, 41
II extra-ordinaire	2157134, 24	2149269, 40	98601, 33	56978, 01	49.488, 15
Total	2157134, 24	2211.579, 81	182032, 50	169521, 12	49488, 16

Budgets effectifs
 le 25 juillet 1964
 approuvés le 9-9-64

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations commençant :
 Total des soldes repris au début de la gestion 41.934, 25
 Total des opérations constatées au cours de la gestion 82, 50
 Total des opérations constatées au cours de la gestion 329, 50
 Total des soldes à la clôture de la gestion 128, 00

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1963, fait le
 Réserveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Audit

Le Conseil Municipal : Ainsi s'écrit pour représenter les budgets principaux et supplémentaires de l'exercice 1963, les autorisations qui s'y rattachent, le détail des déjeunes effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de listes de recettes et des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire accompagné du comité de gestion du Recouvre.

Considérant que M^e Bellay, Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1963, les finances de la commune en poursuivant le renouvellement de toutes les créances et n'ordonnancera pas que les déjeuns festifs ou utiles, propos de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
Déficit	épargnes	Mandats émis	Listes émises	Déficit	épargnes
Section Ordinaire	- 62 310,47	83 431,17	112 548,11	91 422,41	
" Extraordinaire	215 7134,24	22 492 59,40	98 601,33	56 978,01	49 488,16
Total	- 215 7134,24	22 115 79,87	182 032,50	169 521,12	49 488,16
					91 422,41

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1963 définitivement closes et édicts annulés.

Audit

Nomme le Maire communiquée au Conseil, le recueil des actes administratifs n° 7 du 15 Avril 1964, relatif à la rémunération du personnel des collectivités locales :

Ainsi en avion délibéré

Le Conseil Municipal est d'accord pour le renouvellement du barème de rémunération du secrétaire, d'après le nouveau barème, à compter du 1^{er} Avril 1964, au 7^{me} échelon à raison de 85 heures de travail hebdomadaire :

$$\text{soit } \frac{18115 \times 85}{45} = 7286,44 \text{ francs par an}$$

Audit

Ainsi avoir pris connaissance du recueil des Actes Administratifs n° 8 du 8 mai 1964, relatif au nouveau barème de l'indemnité de fonction des Maires et des Adjointes. Le Conseil Municipal fixe cette indemnité suivant les indices mentionnés au 5th échelon, soit ce compter du 1^{er} Avril 1964 :

Pour le Maire

= 1054,00

Pour l'Adjoint

527,00

30 août 1964Dudit

Monsieur le Maire expose au Conseil que le juge des comptes a demandé la réimputation à la section extraordinaire en gestion courante d'une recette inscrite à tort à la section ordinaire du compte de l'exercice 1962, conformément à l'instruction du Ministère de l'Intérieur M. II art. 121-16.

Régularisation
Compte antérieur

Observations de l'inspecteur des comptes de l'exercice 1962
approuvées le 14-9-64
approuvées le 15-9-64

Il invite le Conseil à délibérer sur cette régularisation affectant une recette de 9.945,00 francs, subvention versée par la Caisse Départementale pour travaux aux écoles, et passée à tort au C/ - 787.

Après avoir délibéré, le Conseil donne à M. le Maire, les autorisations budgétaires pour opérer cette régularisation, savoir :

Recette de 9.945,00 au C/ 1055, Subvention d'équipement,
Dépense de 9.945,00 francs au C/ 881, excédent ordinaire capitalisé.

DuditRégularisation des
comptes antérieurs

approuvées le 14-9-64
approuvées le 15-9-64

Monsieur le Maire expose au Conseil que le juge des comptes a fait connaître, que les dépenses d'amortissement reliées au compte 16, section extraordinaire, fasse l'objet d'un prélevement sur les recettes ordinaires, conformément à l'instruction du Ministère de l'Intérieur M. II art. 121-16. Il serait souhaitable, par la même occasion, de corriger le déficit extraordinaire qui apparaît en fin de gestion de l'exercice 1962. Il invite le Conseil à délibérer sur cette régularisation affectant une dépense de 49.488,16.

Après avoir délibéré, le Conseil donne à M. le Maire les autorisations budgétaires pour opérer cette régularisation, savoir :

Recette de 49.488,16 au C/ 115, prélevement sur recettes ordinaires,
Dépense de 49.488,16 au C/ 881, prélevement sur dépenses extraordinaire

DuditRégularisation
Compte Antérieur

approuvées le 14-9-64
approuvées le 15-9-64

Monsieur le Maire expose au Conseil que le juge des comptes a demandé la réimputation à la section extraordinaire en gestion courante, d'une dépense inscrite à tort à la section ordinaire du compte de l'exercice 1962, conformément à l'art. 585-2 de l'instruction Interministérielle du 10-11-54. Il invite le Conseil à délibérer sur cette régularisation affectant des paiements s'élèvant à 501 francs suivant détail ci-après :

Mandat n° 154, out 607, exercice 1962, Libranie Pillot, 501,00 francs

Après en avoir délibéré, le Conseil donne à M. le Maire, les autorisations budgétaires pour opérer cette régularisation, savoir :

Recette de 501,00 francs au compte ~~807~~ 807, produit des dépenses ant.

Dépense de 501,00 francs au compte 8142, matériel et mobilier d'usageremnto.

Virement de Crédits
approuvé le 1-10-64

M. le Maire demande au Conseil d'approuver un virement de crédit de la somme de 1,40 du chapitre 669 au chapitre 82/674
Le C. M. approuve cette opération
25-10-64 Dudit

Virement de Crédits
approuvé le 2-11-64

M. le Maire demande au C. M. d'approuver l'ouverture d'un crédit pour travaux effectués à l'école de Meymans art 831 §. La section échartrante fait un prélevement de la somme de 1000,00 du chapitre 660 et 00 de la section ordinaire.

25 octobre 1964

Le Conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Belley R.
Présents: Chauzy M., Biastant N., Mottet M., Delage, Chauzy M.,
Allatay, Guibaud, et Mottet G.

Le Président expose qu'en conformité des lois et règlement en vigueur
le Conseil doit procéder à la désignation des délégués chargés de la révision
de la liste électorale.

Le Beaumeyard - M. Biastant N. et Meymans M. Guibaud Maym
Délégués chargés de juger les déformations

Présent de Beaumeyard: Chauzy M. et Biastant M

Propositions des délégués de l'Administration dans les communes chargées
de la révision des listes électorales:

Pour Beaumeyard - Blache Anne

Meymans - Proposition de 3 électeurs

1^{er} Montaz Yann à Meymans Villard Hôte

2^e Maronne feston "

3^e Penuel André

Dudit

M. le Maire demande au Conseil d'approuver une demande
de virement de Crédit de l'art 669, dépenses imposées,
aux act. insuffisants octroyés en saison à un montant de 349,00
1^{er} à l'act. 16, remboursement d'emprunt = 80,00

2^e " 671, paiement d'intérêts = 40,00

Soit une somme totale à verser à l'art 669 de = 349,00

Dudit

Séance du 2^e novembre - manque Biastant N. et Mottet G.

Après avoir pris connaissance des actes administratifs n° 21 du 16 novembre 1964, relatifs aux nouveaux termes de l'indemnité de fonction des Maires et adjoints, le C. M. fixe cette indemnité suivant les indices mentionnés au dit acte:

Dom le Maire, à compter 1^{er} juillet 1964 = 1205,00
" " 1^{er} octobre " 1290,00

2^e - Pour l'afpjoint, à compter du 1^{er} juillet 1964 : 633
 " " " 1^{er} octobre " : 645

Dudit

Conges payés aux gérants de
cabine téléphonique.

Approuvé le 31 Décembre 1964

M. Le Maire rappelle au C. M., que les gérants de cabine téléphonique ne peuvent s'absenter, même le dimanche matin et de ce fait ne peuvent prendre des congés payés, il propose que ceux-ci leur soient payés.

Le C. M., après un avis délibéré, est d'accord pour payer aux gérants de cabine téléphonique, 15 jours de congés au taux de 1.80 francs par jour.

Dudit

Remise en état des chaussées
des chemins ruraux

2^e exécutif et Marché
approuvés à l'Assemblée
le 16-12-1964

M. Le Maire rappelle à l'assemblée le projet du marché de programmation 1964, de remise en état des chaussées des chemins ruraux à l'oil' arrêté. Pour l'exécution de ces travaux une fourniture de carburant hydrocarbone est nécessaire. M. Le Maire assume au conseil le marché de gré à gré présenté par la société des Pétroles Shell-Besse, concernant cette fourniture, s'élevant à Dix-neuf mille francs.

M. Le Maire précise que les prix sont ceux en vigueur, déjant de la raffinerie Besse-l'Etang pour ent-back en vrac.

M. Le Maire propose à l'assemblée de voter ces propositions et demande l'autorisation de signer le marché à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le programme des travaux de remise en état des chemins ruraux à exécuter en 1964 ;
Entendu les explications de M. Le Maire,

Vu l'avis des commissions,

Considérant, que pour la remise en état des chemins, une fourniture de carburant hydrocarboné est nécessaire ;

Accepte de passer avec la S^e Shell-Besse un marché de fourniture de ent-back pour un montant de 19.000 francs.

Autorisé et donne tout pouvoir à M. Le Maire pour signer le marché à intervenir et tous documents s'y rapportant, ordonner les dépenses, en vue d'une bonne réalisation des travaux,

Dit que les crédits nécessaires au financement de la dépense envisagée seront relevés à l'act. du budget extraordinaire de la commune.

Sollicite l'approbation par Monsieur le Gouverneur, de la finance d'émission, ainsi que les séries annexées.

exécutive
M. Gouverneur
Le 16.12.64
F. Dénommé
M. Chauvet
M. Boisselot
M. Molet
M. Mottet

M. Brégag

Ramassai
à Besse
Demande
d'émission
" approuv

Remise
du collecte
délivrance
approuv

Réunion du 22 décembre 1964

l'an mil neuf cent soixante quatre, le 22 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des séances pour la présidence de M^e Belly Paul Marie et était présent : Chauzy M., Blinstant M., Blinstant N., Mottet M., Chauzy H., Delage, Matras et Guibaud.

Monsieur Chauzy Marcel, adjoint au Maire, représentant la section de Beauregard, expose au Conseil, que 5 enfants de la section fréquentent les écoles de Romans, ce qui oblige les parents à conduire ceux-ci, soit à Romans, soit à Rockford-Sauveterre où existe le passage de la Régie Départementale pour le ramassage des enfants, les dimanches pour la rentrée et le samedi pour le retour.

Après une entente avec le Directeur de la Régie Départementale, celui-ci accepterait de prolonger ce passage, les lundi et vendredi, jusqu'au village de Beauregard, moyennant une subvention communale de 200 francs pour l'année scolaire (3 trimestres).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord pour le passage du car de la Régie pour le ramassage des enfants à Beauregard, le lundi et le vendredi.

Note la somme de 150,00 francs, pour les deux derniers trimestres de l'année scolaire, soit du 1^{er} janvier prochain au 30 juin 1965.

Demande que cette subvention soit versée à la Régie également lors d'approbation, par Monsieur le Préfet de la Drôme, du budget primitif 1965 et de la présente délibération.

Ordre

Monsieur le Maire communique au Conseil, le recueil des actes administratifs n° 22 du 1^{er} décembre 1964, relatif à la rémunération du personnel des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord pour le rajustement du traitement du secrétaire, d'après les nouveaux barèmes, à compter du 1^{er} octobre 1964, au 3^e échelon, à raison 25 heures de travail hebdomadaire, soit :

$$\text{soit } \frac{18.870,00}{45} \times 25 = 7427,77 \text{ francs.}$$

Dont les autres employés à compter du 1 ^{er} janvier 1965 - Garde	= 1140,40
Gérants de Calme Téléphonique (12 x 860)	1380,00
Gouvernante (2 x 240)	480,00
Nettoyage des classes (bouteilles scolaires) 2 classes x 210,00	420,00
Nettoyage et entretien de la Mairie	280,00

Scance du 30 Janvier 1965

Comme nous nous sentions vingt-cinq, le huitième à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à La Maine, sous la Présidence de Monsieur Bellay, Maire.

Etaient présents : Champs H., Beaustant N., Mottelet M., Champs H., Mottelet G., Matras et Guibaud.

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il y a lieu de régulariser la situation comptable du Recouvre Municipal. La Caisse des écoles :

Dès les dons reçus au compte 789 de 275, 00, destinés à la Caisse des écoles et non pris au budget, ainsi que le report de l'exercice antérieur, qui se monte à la somme de 492, 56, il convient d'ouvrir un crédit au compte 607 de 561, 00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'accord pour l'ouverture d'un crédit de la somme de 561, 00, au compte 607.

Dudit

Budget Financier de 1965, approuvé et adressé à la Préfecture le 6 février 1965

Dudit

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le programme 1965, de remise en état des chaussées des chemins ruraux, a été arrêté : Pour l'exécution de ces travaux un marché de gré à gré doit être passé.

M. le Maire soumet au Conseil, un projet de marché de gré à gré à passer avec la Compagnie Lyonnaise de Foudres et Distilleries, concernant ces remises en état et s'élevant à seize mille neuf cent quatre-vingt-dix francs.

Il précise que les prix sont ceux pratiqués d'ans la commande des travaux identiques depuis 1961.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter ces positions et demande l'autorisation de signer le marché de gré à gré à intervenir.

✓ P. M., Après en avoir délibéré,

Approuve l'offre présentée par la société C. L. C. B., pour la remise en état des voies rurales, et autorise M. le Maire à approuver le marché à intervenir :

Dit que les dépenses seront imputées sur la section extraordinaire du budget primitif, et qui un crédit de 20.000,00 francs est prévu à cet effet.

*P. Bellay
P. Delage
M. Charnay
M. Mortet
M. Mottez
G. Mottez*

P. Mottez

Séance du 20 mars 1965

Procès-Verbal de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint

L'an mil neuf cent soixante-cinq, le vingt mars, à vingt heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quatorze mars 1965, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 24 et 59 du code d'administration communale.

Étaient présents MM. les Conseillers municipaux :

Bellay Raoul, Delage Pierre, Charnay Lucien, Mottez Germain, Mortas Lucien, Charnay Louis, Pénéel André, Mottez Marie, Charasson Gilbert, Moreau Pierre et Doyon Jean

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Mottez Germain, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. Bellay Raoul, Delage Pierre, Charnay H., Mottez Germain, Mortas Lucien, Charnay Louis, Pénéel André, Mottez Marie, Charasson Gilbert, Moreau Pierre et Doyon Jean dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. Mottez Germain, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Mortas Lucien

Election du Maire

Le Président après avoir donné lecture des art. 58-59 et 62 du Code d'Administration communale, a invité le Conseil à procéder

à l'élection du maire, conformément aux dispositions fixées par l'art. 58 de l'ordre d'administration communale.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a renié devant au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le déroulement a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déclarer bulletins nuls (blanc)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue

Obt. obtenue, M^e Bellay Raoul

M^e Bellay ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Election de l'Adjoint

Il a été procédé à l'urne, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M^e Bellay élu Maire, à l'élection de l'Adjoint.

Le déroulement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déclarer bulletins nuls (blanc)

Reste pour le nombre des suffrages exprimés

Obt. obtenu : M^e Motte Maré

M^e Motte ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

Oudit

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les nouveaux délégués chargés de la gestion des diverses commissions, soit :

Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale :

Secteur de Meymaux : Delage, Quie et Motte Germain
Secteur de Beauregard : Motte Marie et Moreau Henri

Commission administrative scolaire : à Meymaux : Picot et Chanyay Louis

à Beauregard : Charasson, Filbeck et Doyon

Commission des travaux communaux :

à Meymaux : Chanyay Louis et Penel

Beauregard : Charasson et Doyon

Commission chargée du contrôle des finances et contributions directes :

à Meymaux : Président : Bellay

Beauregard Commissaires titulaires : Chanyay H.

Chanyay L. Doyon J. Benoist Nourmi Delage A.

Penel Chavasson Motte G. Boan Simard

Commissaires suppléants : Beauregard N. Moreau Paul Motte Jeanne

Barret Louis Motte Marie, Chanyay Monet - Robin Alphonse Chatillon

Délégués des diverses Commissions

de Code
au President

11.
1
10
5
10
use.

11.
1
10
éte'

veaux
yous
rector

A.
d.
man
ba
ln

approuvé à Valence le 30-3-
1965

approuvé à Valence le 30 mars
1965
Vu à Valence le 3-4-65

Location d'un logement disponible
à l'école de
Beauregard -

Vu et approuvé à Valence
le 14 avril 1965

Location du presbytère désaffecté de
Beauregard -

Approuvé à Valence le
30 mars 1965

Commission administrative chargée de la révision des listes électorales
Délégués chargés de dresser le tableau rectificatif : Beauregard, Mottet, Moreau,
Meymous - Beauregard, Moreau, Puech
Commission chargée de juger les déclamations : Beauregard, Moreau, Puech
Meymous - Mortas, Puech

Délégués du Syndicat intercommunal des éaux de Roelbeuf - Saunon -
Délégués titulaires : Charasson et Picot

" suppléants : Mottet M. et Mortas - + Charnay H.

Délégués du Syndicat intercommunal d'Electrification de Beauregard Saunon
Président du Syndicat : Chabat - Délégué titulaire : Bellay

" suppléant - Charnay H.

Dudit

Messieur le Maire communique au Conseil Municipal, la réponse
de M. le Préfet, relative à la demande de location du logement dispo-
nible à l'école de Beauregard, pour suite de la suppression d'une classe
dans cette section.

Il expose que Monsieur le Directeur accorde l'autorisation demandée sous
certaines conditions : 1^e La locataire devra s'engager à libérer le
logement dans délai, si l'ouverture d'une nouvelle classe était envisagée
2^e L'accès de cet appartement devra être totalement indépendant des
locaux et dépendances scolaires.

Le C. M., après en avoir délibéré,

Considérant que ces conditions ont été acceptées, et que l'ouverture
d'un accès à ce logement, afin de l'isoler des locaux et dépendances
scolaires, a été immurée par le preneur,

Autorisé Monsieur le Maire, à établir et à signer le bail
mentionnant les conditions ci-dessus, et propose de fixer le prix de
la location à cent francs (100,00) par mois.

Pourront les signatures

Dudit

Messieur Mottet, Adjoint, représentant la section de Beauregard
expose au C. M. que le presbytère désaffecté de cette localité, dont
le logement avait été remis en état en 1960, en vue d'y loger
le curé ouvrier communal et sa famille, n'a finalement pas été
occupé par celui-ci, ce trouvant mal situé et trop peu confortable.
Actuellement un étudiant, désireux de louer pour y retrouver sa fa-
mille, vendant la maison d'être et le prendrait en location
l'année complète.

Le C. M., après en avoir délibéré,

Considérant que ce logement est insalubre après avoir été restauré, qui une location compromettrait les frais engagés et amenerait une famille dans la localité' devant la maison d'ôle, Demande si Monsieur le Préfet s'approuve la présente délibération et l'autorise Monsieur le Maire à établir et à signer un bail avec le demandeur.

Monsieur le Maire souligne que certaines clauses pourraient être renommées dans le bail, quant à la réprise du logement, et sur la remise d'une partie au rey-de-Chaussée, laissée à la disposition de la commune, si toutefois cela servirait une nécessité, pas un usage quelconque obligatoire.

Dudit

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite du renouvellement du C.M. il y a lieu de reconstituer la commission administrative du Bureau d'Aide Sociale.

Le C.M., après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la presque totalité des délégués
Désignement : pour la section de Meymans : Delage et Motte &
Section de Beauregard. Motte Marie et Morin Marie
Decide en outre de désigner un délégué suppléant, M. Puel A.

Dudit

Plaine du 8 mai 1965 - C.M. Comité

Monsieur le Maire communique au Conseil la circulaire de M. le Préfet en date du 20 mai 1965, relative à l'allocation partiellement allouée à la commune pour l'année 1965, qui s'élève à la somme de 846,00, décomptée comme suit, 47 élus, à 18,00 pts.

Il approuve le programme établi par la commission en vue de l'utilisation de ces crédits.

Conseil
de

Caisse Départementale
Sectrice
Programme 1964-65

Approuvé le 22 juillet 1965

I^e Remboursement des aménagements d'ayant pour la construction des écoles à Beauregard-

1678,59

II^e Matériel collectif, pour 1^e enfant

82,52

III "Acompte sur l'éducation Nationale"

49,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme présenté par la commission

Classe
Elas

Dudit

Le 8 mai 1965 - C.M. complet

Monsieur le Maire expose au Conseil, qu'il y a lieu de verser de salaire du cantonner communal,

Salaire du cantonnier

2 exemplaires payés le 3-5
approuvé le 9 juillet 65

travailler au薪 à la fourme, moyennant 20 fourmes par mois et
à raison de 6 heures par jour. Il propose que son salaire soit fixé
à 82,80 par jour, salaire reclamé par ce dernier.

Le Q. M. ayant en avis délibéré,

accepte le salaire demandé par ce salarié, et ce à compter du 14
mai 1965.

Suivent les signatures,

Le Maire M. Bellay.
M. Mottelet Paul André
G. Chauzy H. Delage G. Mottelet
Chauzy Louis Puech M. Mottelet
Chauzy Louis M. Mottelet
Chauzy Louis M. Mottelet

Signature du Maire

L'an mil neuf cent soixante cinq, le 7 juillet à 10 heures
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle
de la mairie sous la présidence de M. Bellay Raoul, Maire,
étant présents : Mottelet M., Chauzy H., Delage, Mottelet G.,
Chauzy Louis, Puech, Mocion, Charasson et Doyon et Mottelet
Le Conseil Municipal,

Après s'être fait ressentir les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1964, de détaillé les dépenses effectuées et celui des
mandats délivrés, les boursiers de titres de recettes et des mandats,
le compte de gestion dressé par le Receveur. Après avoir étudié et
approuvé le compte administratif de 1964.

Commissant que les opérations paraissent régulières, Délibéré :

Compte de gestion
du 1964

1^o-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 1964
au 31 décembre 1964, y compris celles relatives à la fourme com-
plémentaire, figure comme suit le total des soldes figurant au
compte à la clôture de l'exercice.

	Solde au début de la gestion		Opération cumulée au cours de la gestion		Solde à la clôture de la gestion	
	Debiteurs	Creditieurs	Debit	Credit	Debiteurs	Creditieurs
Classe 1-2	2.210.045,11	3.160.556,95	230.252,95	232.821,59	3.881.476,68	2.884.557,25
Classe 4	8.312,84	8.145,21	44.080,48	58.834,20	6.751,20	34.338,89
" 5	55.073,62		369.678,11	356.945,91	68.503,32	
" 6-7-8		91.432,41	182.459,01	118.876,45		87.855,85
Ecotax -	22.334.81,57	22.734.81,57	466.473,55	766.473,55	24.067.31,40	24.067.31,40

2^o-Statuant sur l'exécution du budget de 1964, arrête comme suit, les

Réultats totaux des différentes sections budgétaires annexes.

Secteur Ordinaire
" Extraordinaire
Total -

Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
	91422,41	182459,01	118.872,45		
49488,16		114.741,42	117.310,16	46.919,42	
49488,16	91422,41	237200,48	236182,61	46.919,42	87835,85

Statuant sur les valeurs inactives, arrêté les opérations commerciales.
 Total des soldes reçus au début de la gestion : 128,00
 Total des opérations constatées au cours de la gestion + 44,00
 Total des soldes à la clôture de la gestion 172,00
 Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1964 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Audit

Le Conseil Municipal, après s'être fait représenter les budgets prévus et complémentaires de l'exercice 1964, les autorisations qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le bilan des titres de recettes et des mandats, le conseil d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du Receveur.

Conseil administratif
exercice 1964

Considérant que M^e Bollay, Maire a normalement administré pendant le cours de l'exercice 1964, les finances de la commune, et pourraient le reconnaître de toutes les créances et n'ordonnant aucun que les dépenses justifiées, ou utiles, propose de figer comme suit, les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

Secteur Ordinaire
" Extraordinaire
Total -

Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
	91422,41	182459,01	118.872,45		
49488,16		114.741,42	117.310,16	46.919,42	
49488,16	91422,41	237200,48	236182,61	46.919,42	87835,85

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration, soumise à son examen. Déclare toutes les opérations de l'exercice 1964 définitivement closes et établies annulées.

Audit

Monsieur le Maire, informe le Conseil, que la commission des travaux, en accord avec le couturier, propose d'acquérir une métaphanchise pour permettre à ce dernier de gaufrer les serviettes bouillettes et talas des chemins communaux et ruraux, en soulignant que cet apprêt permettrait de tenir les à cotés des chemins plus propres et désoûlés.

Rebat d'
fauchouse
des Chemin
de Valence
et el. f de

Corbill
Offrobo
N de
a 26

del décret
échéanciers
87835, 85

Achat d'une moto-
faucheuse pour culturation
des chemins.

Un à Valence le 1^{er} juillet 1965
S. L. J. de Guérin

87835, 85

ne suit.
8, 00
4, 00
2, 00
Revenus

5 punisif
bent, et
ueau de
né par le
lié pen-
Journa-
deuses
diffé-
d'émiss
ducts
35, 85

85, 85
xamen.
auclés
commis-
équier
serbes
, en
ses

Projet de travaux d'équipement Rural en considération et approuve le projet qui lui est présenté, après l'entretien Rural program accord du Service Rural,

2^e Décide de déterminer comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux besoins du projet : Montant du devis : 11.000, 00

Subvention de l'état, en capital = 3.600, 00

Prélevement sur les ressources générales du budget : 4.900, 00 } 8.500, 00

Et décide de demander à la Caisse Nationale de Crédit

3^e Le, par l'intermédiaire de la Caisse Régionale de Crédit

Délibération approuvée à Valence agricole Mutual de Valence, un prêt de 2.500, 00

à 3% remboursable en 20 ans 8.000, 00

3^e - Considérant que l'amortissement d'un prêt de 2.500 à 3% remboursable en 20 ans s'élève à prend l'engagement au nom de la commune de créer et mettre au recensement, en tant que de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de l'amortissement suivante.

4^e Décide d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessous fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

Sudit

6 juillet 1965

5^e Le Maire rappelle au P.M. la délibération en date du 25 avril 1954, décidant l'achat en commun d'un corbillard automobile, par les communes d'Hortun, Gymeray, Beauregard, Saulx, Jaillans, le Beaume d'Hortun, et la concession passée le 10 mars 1955 avec M^r Deveton André, concessionnaire.

Il informe le P.M. que M^r Deveton se voit dans l'obligation

Corbillard Intercommunal
Approbation d'une nouvelle
Convention
Un et approuvé à Valence
le 26 juillet 1965

de céder son service pour raison de santé'. Il donne lecture d'un projet de convention qui sera passé entre les cinq communes sus-visées et M. Bertrand Georges, nouveau concessionnaire proposé par M. le Maire d'Hostun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de confier le service du corbillard à M. Bertrand Georges à Hostun. Approuve la nouvelle convention dans tous ses détails et autorise M. le Maire d'Hostun à la signer. Le maire

*Moréon
G. Marais
Dufay
Mottet
Champlay
H. Bellay
Paul André
Peul*

Séance du 29 juillet 1965

l'an mil neuf cent soixante cinq le 29 juillet à 80^e, 20 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Bellay. Maires,

étaient présents, Mottet M., Champlay H., ~~H. Mottet~~, Mottet G., Champlay R., Delage, Peul et Charasson.

M. le Maire communique au Conseil ~~la grille de nomination~~ Vu et Mme Belle Francia pour le poste de commis civil à Beauregard, Valence poste devenu vacant sur le fait du décès de M. Belle Francia, son frère,

Le C. M. , considérant que M. Belle assure déjà ce service et n'empêchant pas son père malade depuis quelques mois déjà, est d'accord pour confier cet emploi à Mme Belle Francia, dans les mêmes conditions que son prédecesseur, et ce à compter du 1^{er} juillet 1965. suivant délibération en date du 22 décembre 1964, soit : 840.00 F.

Décret

11 septembre - M. le Maire communique au Conseil la circulaire de Monsieur le Préfet de la Drôme en date du 7 octobre 1965, relative à la révision des listes électorales, en vue des prochaines élections législatives et demande de désigner les délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
Délégués chargés de dresser le tableau électoral:
 Section de Meymoux : Champlay H., Section de Beauregard : Mottet M.
Commission chargée de juger les déclamations:
 Section de Meymoux : M. Mottet P. et Peul.

11 de Beauregard : M. Moréon et Charasson

*Moréon
G. Marais
Dufay
Peul
Le Maire
M. Bellay*

Valence du 18 septembre 1965

L'an mil neuf cent soixante cinq, le dix huit septembre à vingt heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Bellay Paul, Maire. C'étaient présents : Delage, Chaunay H., Mottez J., Mottez, Chaunay P., Dinel, Mottez M., Mosion et Doyon.

Monsieur le Maire expose au Conseil, que par arrêté en date du 13 septembre 1965, il a nommé sur sa demande, Mme Maret Renette Secrétaire de Mairie, au titre de stagiaire, à compter du 1^{er} octobre 1965, date à laquelle, M. Grutman a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. Espérant la profession de constable, Mme Maret prépare actuellement le concours de secrétaire de Mairie, et possède des aptitudes suffisantes pour assurer cette fonction.

Il demande au Conseil de fixer son classement indiciaire et la durée de travail par semaine, en précisant qu'il est prévu, que Mme Maret assurera également le secrétariat de la Mairie de la commune de Villars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Vu et Approuvé 1^{er}. Fixe la durée de travail à 22 heures par semaine, étant entendu, Valence le 20 Oct. 1965 que celle-ci continuera à faire comme par le passé, une permanence par semaine à la section de Beauregard.

2^o - Mme Maret sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon, dont le salaire a été fixé par le recueil n° 22 du 15 décembre 1964 à compter du 1^{er} octobre 1965 et d'après le bulletin officiel des Recueils des Actes administratifs fixant la rémunération du personnel des collectivités locales. Calcul fait d'après les indices et sur la base des heures de travail fixées dans les actes administratifs du 1^{er} octobre 1965 2 communes soit 23H pour Beauregard B.

3^o - Il est entendu que le logement sera assuré à Mme Maret logement contigu à la salle de la Mairie à Mayraux.

Dudit.

M. le Maire communique au Conseil, le recueil des Actes Administratifs n° 16 du 15 septembre 1965, relatif à la rémunération du personnel des collectivités locales d'après les nouveaux indices.

Le C. M. agit en avoir délibéré,

est d'accord pour le rajustement du traitement du secrétaire, d'après les nouveaux barèmes, à compter du 1^{er} octobre 1965, au 2^{me} échelon, calculé sur l'indice 829, à raison de 25 heures de travail hebdomadaire, soit = $\frac{14.487,00 \times 25}{45} = 8.015,00$ francs

Rajustement du Salaire du Secrétaire

Approuvé le 30 septembre
à Valence

Dudit

de C. M. après en avoir délibéré,
Accorde et renouvelle les subventions versées par
la Commune aux divers Organismes pour l'année 1965.

Savoir :

Subventions diverses	Caisse des écoles	700,00
	S ^{te} de Chasse " la Diane de Beauregard "	120,00
	" " du R ^t Hubert de Meymans "	120,00
	à l'Association des Maîtres du Canton de Bg Peage	50,00
	à l'Institut Pasteur à Lyon	10,00
Vu Valence 29-10-65	Centre Anticancéreux, Leon Berard à Lyon	20,00
	S ^{te} de Secours Mutuals des Agents du Trésor	5,00
	" " " " " " des Ponts et Chaussées	5,00
	Total.	1.030,00

Dudit.

M. Bouillanne désigné conformément l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, remplit les fonctions de Secrétaire.

D.II. de D.III a été exposé au C.M. qu'un arrêté interministériel du 6 Décembre 1946, complété par l'arrêté interministériel du 6 juillet 1956, a autorisé l'attribution aux Receveurs Municipaux d'une indemnité spéciale et annuelle de gestion.

Cette indemnité devant faire l'objet d'une révision triennale, le Maire propose qu'il soit procédé à cette révision et que l'indemnité au nouveau taux qui en résultera soit payée à M. le Percepteur Receveur Municipal à compter du 1^{er} janvier 1965.

le C. M. approuve la proposition de M. le
Maire et décide que les crédits nécessaires sont ouverts au
budget primitif de 1965.

Dudie

312. Le Maire demande au C.M., d'approver le transfert de crédit, pour les travaux effectués à l'école de Allegmans, article 2319 à l'article 2311 de la somme de 3.534,31.

Dudit

Mr. le Maire expose au Conseil que la commune de Beauregard Barret, n'était pas prévue dans le programme de ramassage des élèves, établi par M. l'Inspecteur d'Académie

Il propose de charger un parent d'élèves pour effectuer ce ramassage le matin pour conduire les enfants au passage du car, assurant le service régulier à la station arret Pêcherot et le soir le même trajet pour la rentrée. L'itinéraire de ramassage représente 16 kms par jour.

Après un sondage auprès des Parents d'élèves intéressés, M. le Maire souligne que ceux-ci accepteraient un dédommagement des frais moyennant 0,50 le km. $16 \times 0,50 = 8,00$ par jour et demande au Conseil de délibérer sur ces propositions.

Le C. M. après en avoir délibéré,

Considérant que renseignements pris, pris d'une Entreprise de Taxi. Le coût de ce ramassage, en suivant l'itinéraire prévu, serait de 25 à 30 francs par jour. Accepte l'indemnité de frais proposé par M. le Maire et acceptée par les intéressés, soit un secours accordé individuellement à chaque famille.

Vote les crédits nécessaires pour le 1^{er} Trim. 65 scolaire, soit pour les mois d'Octobre, Novembre, Décembre :
59 jours à 8.00 = 472,00

Demande que ces crédits soient prélevés sur l'article 669, dépenses imprévues.

Dudit

Après avoir pris connaissance de la Revue des Communes n° 10 d'Octobre 1965, relatif aux nouveaux taux de l'indemnité de fonction des Maires et Adjoints.

Le C. M. après en avoir délibéré,

Fixe cette indemnité suivant les indices mentionnés.

Pour le Maire à compter du 1 ^{er} Avril 65	1.316
" " 1 ^{er} Octobre 65	1.341
Pour l'Adjoint " 1 ^{er} Avril 65	658
" " 1 ^{er} Octobre 65	671

Dudit

M. le Maire rappelle au C. M., que les Gérants de Cabine Téléphonique ne peuvent s'absenter, même le Dimanche matin et de ce fait ne peuvent prendre de congés payés, il propose que ceux-ci leur soient payés.

Le C. M. après en avoir délibéré, est d'accord pour payer

aux Gérants de cabine téléph., 15 jours de congés aux taux de 1,80 par jour.

G. Baranec *C. Moréon* *J. M. Joly* *P. Gobet* *E. Mass* *H. G. Mottez* *Le Maire* *J. Bellay*

Déance du 4 Janvier 1966

d'an mil neuf cent soixante six le quatre Janvier à vingt heures trente, le C. M. régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Belley Maire.

Et étaient présents : M. Lottet M. Champrey H. M. Lottet G., Delage A., Champrey d., M. Lucas d., Penel, Moreau, Doyon, Charasson.

Virement de crédits
approuvi le 7.2.66

M. le Maire, demande au C. M. d'approuver le transfert de crédit pour l'achat d'une citerne à mazout de l'article 64 au 2142 pour 283,00. Pour les travaux exécutés sur le chemin de la gondrière de l'article 64 au 231 pour une somme de 1.936,41. demande acceptée.

Dudit

Virement de crédits
approuvi le 8-2-66

M. le Maire, demande au C. M. d'approuver le transfert de crédit pour l'achat d'un poêle aux écoles de Beaugard de l'article 64 au 2142 pour une somme de 865,29

Dudit.

Location d'un
logement communal
à Beaugard
approuvi le 11.2.66

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite du départ de M. Belle Camille, garde Champêtre, le logement qu'il occupait est désormais disponible.

Il informe le Conseil, que Mme Veuve Argoud, demande à louer cet immeuble.

Le C. M. après en avoir délibéré.

Accepte la proposition,

Autorise M. le Maire à établir et à signer un bail avec le demandeur, propose de fixer le prix de location à cent francs par mois.

M. Belley M. Lottet Bonf Obri Le Guell
Doyen Charasson elaison Belley

Déance du 3 Février 1966

d'an mil neuf cent soixante six le trois Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, au complet, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Belley Maire.

M. le Maire, informe le C. M., du départ de M. Belle

Nomi
O.E.V
vu et
22 Fe

Vire
approu

Ouv
app